## Secteur de la Communication - Fixation de tarifs pour objets promotionnels

M. DUMONT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : En complément des articles promotionnels déjà présentés à la vente au public sur la régie de Besançon Informations, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs pour la vente des nouveaux objets suivants :

- Stylo (signature Musée du Temps)

- Parapluie (signature Victor Hugo) 25 €

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.